

Shefford, Québec.
Le 2 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 2 octobre 2018.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Johanne Boisvert, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La conseillère Denise Papineau est absente. Le conseiller Jérôme Ostiguy est également absent jusqu'à son arrivée à la séance à compter de 19h12.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sylvie Gougeon est présente.

2018-10-152

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-10-153

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Demande de dérogation mineure 2018-16
 - 6.2.2 Demande de dérogation mineure 2018-17
 - 6.2.3 Demande de dérogation mineure 2018-18
 - 6.2.4 Demande de dérogation mineure 2018-19
 - 6.2.5 Projets conformes au PIIA
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Demande d'aide financière
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Remplacement de l'installation septique au 76, chemin Robinson Ouest
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l'administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Adoption – Règlement général numéro G-100 (2018-561)

12.2.3 Nomination de responsables de l'application du Règlement général numéro G-100 (2018-561)

12.2.4 Adoption – Règlement numéro 2018-562 modifiant le Règlement numéro 2012-490 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

12.2.5 Services juridiques pour l'année 2019

12.2.6 Fin de période probatoire – Contremaître - Service des travaux publics

12.2.7 Fin de période probatoire – Agente de bureau - Service d'urbanisme et d'environnement

12.2.8 Fin de période probatoire – Agente - communication et administration

12.2.9 Servitude de tolérance et de service sur une partie du lot 3 317 881 – Autorisation de signatures

12.2.10 Intervention de la Municipalité du Canton de Shefford – Vente du lot 4 620 025 – Autorisation de signatures

12.2.11 Appui à l'industrie agricole pour demander au gouvernement du Québec d'adapter le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)

12.2.12 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-10-154

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUJETS PARTICULIERS :

2018-10-155

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-16

Lot : 2 595 971

Propriétaire : Ève Alain
Localisation : 196, rue des Cimes
Zonage : RV-2

Description du lot :

- superficie : 6 658,3 mètres carrés
- largeur : 69.95 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel d'une superficie de plancher de 91 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur ne permet pas de dépasser une superficie de plancher de 70 mètres carrés pour ce type de logement.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.
Après délibérations du conseil :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU :
Que la demande de dérogation mineure n° 2018-16 est acceptée.

2018-10-156

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-17

Lot : 2 593 576

Propriétaire : Hélène Savoie
Localisation : 348, chemin Allard
Zonage : AF-6
Description du lot :

- superficie : 160 581,1 mètres carrés
- largeur : 114,84 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, soit une remise, en cour avant en zone AF-6. Or, la réglementation en vigueur ne permet pas sa construction en cour avant dans cette zone.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU :
Que la demande de dérogation mineure n° 2018-17 est acceptée.

2018-10-157

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-18

Lot : 3 987 563

Propriétaires : Luc Fortin
Localisation : rue Lebrun
Zonage : M-5

Description du lot :

- superficie : 7 936,3 mètres carrés
- largeur : 40,42 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la

construction, en zone M-5, sur un lot dont la largeur de la ligne avant est de 40,42 mètres. Or, la réglementation en vigueur exige que la largeur minimale de la ligne avant soit de 50 mètres pour cette zone.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal d'accepter la présente dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU :
Que la demande de dérogation mineure n° 2018-18 est acceptée.

2018-10-158

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-19

Lot : 2 594 967

Propriétaire : 9133-8145 Québec Inc.
Demandeur : Steve Ostiguy pour Bertrand Ostiguy Inc.
Localisation : 983, chemin Denison Est
Zonage : AF-2

Description du lot :

- superficie : 228 176,3 mètres carrés
- largeur : 225,52 mètres

Nature et effets des demandes :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une hauteur d'accès à un bâtiment accessoire de 4,27 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige qu'un accès à un bâtiment accessoire ait une hauteur maximale de 3,04 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU :
Que la demande de dérogation mineure n° 2018-19 est acceptée.

2018-10-159

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce règlement, dix-huit (18) projets ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suivant ses analyses, recommande l'acceptation de seize (16) des dix-huit (18) projets qui lui ont été soumis;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

ET RÉSOLU :

Qu'il soit statué ainsi sur les projets suivants :

- Projets de constructions de nouvelles résidences :
 - au **6, rue Lindsay** : accepté
 - au **73, rue de la Roseraie** : accepté
 - au **17, rue Ducharme** : accepté
 - au **23 rue Bourassa** : accepté
 - au **1316-1318, chemin Denison Est** : accepté
 - au **24, rue du Couchant** : projet préliminaire accepté
 - au **49, impasse du Cerf** : accepté

- Projets d'agrandissement de bâtiments principaux :
 - au **146, rue Caron** : accepté
 - au **124, rue Daudelin** : accepté
 - au **530, chemin du Mont-Shefford** : accepté
 - au **223, chemin Robinson Ouest** : accepté
 - au **196, rue des Cimes** : accepté

- Projets de modifications à l'apparence du bâtiment principal :
 - au **250, chemin Robinson Ouest** : accepté
 - au **177, rue du Grand-Royal Ouest** : accepté
 - au **53, chemin Saxby Sud** : accepté
 - au **285, rue du Grand-Royal Est** : accepté

- Projet d'aménagement d'un accès commun à une propriété :
 - au **450, chemin du Mont-Shefford** : refusé

- Projet de construction d'un bâtiment accessoire en cour avant :
 - au **108-112, rue Langelier** : refusé

Que les inspecteurs municipaux soient autorisés à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets ci-haut énumérés qui ont été acceptés selon les termes de la présente résolution.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-10-160

PROGRAMME D'AIDE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Yamaska.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUJETS PARTICULIERS :

M. le conseiller Jérôme Ostiguy arrive à la séance à 19 h 12.

2018-10-161

REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION SEPTIQUE AU 76, CHEMIN ROBINSON OUEST

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que le propriétaire du 76, chemin Robinson Ouest contrevient à l'article 3 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22)* en rejetant et en permettant le rejet dans l'environnement des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis au propriétaire plusieurs avis leur demandant de corriger et de normaliser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire refuse et/ou néglige de prendre les mesures nécessaires pour effectuer les travaux et les démarches appropriés afin de rendre le système de traitement des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C-47.1)* donne les pouvoirs à la Municipalité du Canton de Shefford, par l'article 25.1, de procéder, aux frais des propriétaires de l'immeuble, à l'installation, à l'entretien de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22)* ou à la mise en conformité à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford avise formellement le propriétaire de l'immeuble situé au 76, chemin Robinson Ouest, qu'il doit transmettre à la Municipalité une demande de certificat d'autorisation accompagnée de l'étude de caractérisation **conforme** prévue à l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* et ce, avant le 22 octobre 2018.

Qu'à défaut, le conseil autorise le directeur du Service d'urbanisme et d'environnement à requérir une soumission écrite auprès de deux (2)

firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation d'une étude de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que le conseil autorise tout représentant ou employé de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 76, chemin Robinson Ouest, en compagnie du technicien en environnement, le tout, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

Qu'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter un certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit remplacer l'installation septique de sa propriété dans les soixante (60) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation.

Qu'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise le directeur du Service d'urbanisme et d'environnement à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que le conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de cette installation sur la propriété située au 76, chemin Robinson Ouest, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

Que le conseil avise le propriétaire que tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts de l'étude de caractérisation, de la demande de certificat d'autorisation et de construction de l'installation, sont à la seule charge du propriétaire de l'immeuble et assimilé à des taxes foncières, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1).

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-10-162

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉE par M.le conseiller Jérôme Ostiguy, IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20123116 @ n° 20123247 au montant de 1 087 300,72 \$.

2018-10-163

ADOPTION – RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G-100 (2018-561)


CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 septembre 2018 et que le projet de ce règlement a été déposé lors de ladite séance du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Johanne Boisvert, lors de cette séance, a mentionné l'objet du règlement, le tout conformément au même article;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été placées pour consultation par le public, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron, ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement général numéro G-100* ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante. 

2018-10-164

NOMINATION DE RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G-100 (2018-561)

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement général numéro G-100, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement général numéro G-100 mentionne que le «responsable de l'application du présent règlement» désigne :

- tout fonctionnaire ou employé de la municipalité nommé par résolution du conseil;
- toute personne ou organisme nommé par résolution du conseil;

- les agents de la paix;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les responsables de l'application du Règlement général numéro G-100, les agents de la paix, tel que défini par l'article 6 de ce règlement, correspondent aux agents de la paix de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires ou employés de la municipalité responsables de l'application du Règlement général numéro G-100 correspondent à ceux nommés par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford nomme responsables de l'application du Règlement général numéro G-100 sur son territoire les fonctionnaires à son emploi ayant pour ou parmi leur titre celui d'inspecteur ou d'inspecteur municipal.

Que cette nomination soit effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-10-165

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-490 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie qui est applicable à ses employés;

CONSIDÉRANT QUE ce code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* et que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit en conséquence être modifié pour y intégrer une nouvelle règle concernant l'après-emploi pour certains employés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 septembre 2018 et que le projet de ce règlement a par la suite été présenté et déposé par Mme la conseillère Francine Langlois lors de ladite séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été placées pour consultation par le public, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement numéro 2018-562 modifiant le règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés* joint à la présente



résolution pour en faire partie intégrante.

2018-10-166

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2019.

2018-10-167

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la résolution n°2018-04-072 embauchant M. François-Guy Lambert à titre de contremaître - Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur du Service des travaux publics à l'issue de la période probatoire de M. Lambert sont à l'effet qu'il rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employé permanent de M. François-Guy Lambert à titre de contremaître - Service des travaux publics pour la Municipalité du Canton de Shefford.

2018-10-168

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – AGENTE DE BUREAU - SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution n°2018-04-073 embauchant Mme Christine Mc Elhaw à titre d'agente de bureau - Service d'urbanisme et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'issue de la période probatoire de Mme Mc Elhaw sont à l'effet qu'elle rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employée permanente de Mme Christine Mc Elhaw à titre d'agente de bureau - Service d'urbanisme et d'environnement pour la Municipalité du Canton de Shefford.

2018-10-169

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – AGENTE - COMMUNICATION ET ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la résolution n° 2018-04-074 embauchant Mme Caroline Rioux à titre d'agente - communication et administration;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'issue de la période probatoire de Mme Rioux sont à l'effet qu'elle rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employée permanente de Mme Caroline Rioux à titre d'agente - communication et administration pour la Municipalité du Canton de Shefford.

2018-10-170

SERVITUDE DE TOLÉRANCE ET DE SERVICE SUR UNE PARTIE DU LOT 3 317 881 – AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 2 593 434 ont été autorisés à effectuer à leurs frais, sous la fondation de la rue Noble, des travaux d'enfouissement de tuyaux d'amené d'eau d'érable;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées par le Service des travaux publics pour l'exécution de ces travaux ont été satisfaites;

CONSIDÉRANT QU'il est donc opportun d'accorder une servitude de tolérance et de service en faveur du lot 2 593 434 pour l'installation de cette conduite souterraine, son maintien et son entretien;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude sera établie sur une partie de la rue Noble (partie du lot 3 317 881), le tout tel que montré sur le plan accompagnant la description technique préparé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre en date du 27 mars 2018 et portant le numéro 7489 de ses minutes,

CONSIDÉRANT QUE cette servitude préservera les droits de la Municipalité, notamment en matière d'entretien et de réparation de la rue Noble;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à la préparation, à la signature et à la publication de cette servitude de tolérance et de service sont à la charge des propriétaires du lot 2 593 434;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant en son absence, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude de tolérance et de service pour l'installation, le maintien et l'entretien d'une conduite souterraine d'un système de tubulure en faveur du lot 2 593 434 préparée par Me François Deslandes, notaire.

2018-10-171

INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD
– VENTE DU LOT 4 620 025 – AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports du Québec (MTQ) souhaite vendre le lot 4 620 025 aux propriétaires du lot 4 620 031 qui lui est contigu;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 620 025 avait auparavant été cédé par la Municipalité du Canton de Shefford au MTQ, et ce, aux termes d'un acte de vente intervenu en novembre 2013 dans le cadre du réaménagement de l'intersection de la route 112 et des chemins Saxby Sud et Nord;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue du réaménagement de cette intersection, le lot 4 620 025 ne constitue plus une partie de l'assiette du chemin Saxby Nord et que ce lot, par la résolution 2013-02-24, a en conséquence été retiré du domaine public de la Municipalité du Canton de Shefford, n'étant plus partie d'un chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est appelée, de ce fait, à intervenir à l'acte de vente du lot 4 620 025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford déclare avoir pris connaissance du projet d'acte de vente du lot 4 620 025 préparé par Me Christian Daviau, notaire;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford consent à intervenir dans l'acte de vente du lot 4 620 025 préparé par Me Christian Daviau, notaire, et à céder à l'acheteur figurant à cet acte tous les droits, titres et intérêts que la Municipalité détient ou pourrait détenir dans l'immeuble vendu.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, à titre d'intervenant, l'acte de vente du lot 4 620 025 entre le Ministère des transports du Québec et les propriétaires du lot 4 620 031 et préparé par Me Christian Daviau, notaire.

2018-10-172

APPUI À L'INDUSTRIE AGRICOLE POUR DEMANDER AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ADAPTER LE PROGRAMME DE
CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (PCTFA)

CONSIDÉRANT QUE les entreprises agricoles de la Montérégie génèrent 15 300 emplois et des revenus de 3 G\$ qui contribuent à la vitalité économique des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en 2020 une ferme moyenne en grandes cultures devra consacrer 22 % de ses revenus nets au paiement de ses taxes foncières, alors que c'était 11% en 2016 et 7 % en 2007;

CONSIDÉRANT QUE si rien ne change, les taxes foncières nettes des fermes pourraient doubler d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette progression est alarmante puisqu'aucun secteur économique ne pourrait assumer une telle hausse;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de crédit de taxes foncières agricoles ne permet plus de soutenir adéquatement les entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consacrées par les entreprises agricoles au paiement du dépassement des coûts du Programme de crédit de taxes foncières agricoles sont des investissements en moins dans l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat de l'UPA de La Haute-Yamaska demande d'appuyer l'industrie agricole dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'adapter le Programme de crédit de taxes foncières agricoles pour qu'il soutienne adéquatement les entreprises agricoles et leur permette de participer pleinement au dynamisme économique local et régional sans affecter les budgets transmis aux municipalités par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford appuie l'industrie agricole dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'adapter le Programme de crédit de taxes foncières agricoles pour qu'il soutienne adéquatement les entreprises agricoles et leur permette de participer pleinement au dynamisme économique local et régional sans affecter les budgets transmis aux municipalités par le gouvernement.

2018-10-173

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2018-2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Shefford souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska au montant de 25 277\$ pour son projet « Planification stratégique Shefford 2021-2030 » visant, notamment, à élaborer, réaliser et diffuser la prochaine planification stratégique de la Municipalité du Canton de Shefford;

ATTENDU que le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins de l'analyse du projet faisant l'objet de la demande d'aide financière;

ATTENDU que dans le cas où une aide financière était octroyée pour

le projet, une convention devra être signée entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 25 277\$ pour le projet « Planification stratégique Shefford 2021-2030 ».

De désigner Mme Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de répondant pour le projet et l'aide financière visés par la demande.

D'autoriser Mme Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence Mme Sharon Forand, adjointe-trésorière, à signer tel que soumis le formulaire de présentation et, en cas d'octroi d'une aide financière par la MRC de La Haute-Yamaska, le protocole d'entente relatif à ladite aide financière ainsi que tous les documents accessoires nécessaires pour son versement.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS

- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Bernard Tremblay, rue de la Vallée
Règlement G-100, article 96

- Christian St-Pierre, rue des Sorbiers
Fossé et ponceau de la rue

2018-10-174

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 49.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière